



Avis aux organisations participantes et aux membres

Le 22 juin 2010

2010-019

Avis d'amélioration fonctionnelle Icebergs et ordre en clôture de marché (« CDM »)

La TSX a le plaisir d'annoncer les améliorations suivantes qui sont prévues mise en fonction le vendredi 13 août 2010 (disponibles pour essai le 22 juillet 2010).

Réduire l'iceberg minimal à un lot régulier :

La TSX et la Bourse de croissance TSX vont réduire à un lot régulier la quantité minimale affichée acceptable pour les offres d'iceberg. Présentement, la quantité minimale affichée pour les ordres icebergs est de 500 actions. Le changement apporté signifie que des actions qui se négocient par lot de 100 se prêteront maintenant à des ordres icebergs comportant aussi peu que 100 actions. Ce changement de paramètre donne suite aux commentaires des participants aux marchés qui notent qu'un seuil minimal moins élevé serait souhaitable parce que la taille moyenne des transactions sur les deux marchés a baissé de façon significative au cours des dernières années. La négociation d'actions en lot régulier de taille de 500 et 1 000 actions respectivement nécessiteront toujours l'envoi d'un lot régulier afin de satisfaire le principe sous-jacent de l'entrée d'un ordre iceberg. Les ordres icebergs ont été lancés pour la première fois avec un minimum affiché de 2 000 à la Bourse de Toronto en 2002 et à la Bourse de croissance TSX en 2005. L'exigence du minimum affiché a été réduite à 500 le 27 octobre 2007.

Publié les négociations CDM immédiatement à 16h00 (à défaut d'un retard de cours) :

À compter du vendredi 13 août 2010, la TSX va publier les négociations de CDM immédiatement à 16 h 00 plutôt que de les retenir jusqu'à 16 h 10 comme c'est présentement le cas. L'élimination du délai inutile lors de la divulgation des négociations de CDM ne modifiera aucune autre fonctionnalité de CDM, y compris la prolongation de la fluctuation des prix. Les titres de CDM à 16 h 00 qui excèdent les tests de volatilité des cours de 3 % vont toujours provoquer une prolongation de 10 minutes afin de compenser les ordres à cours limité sans droit de regard. Dans de tels cas, les négociations de ces titres spécifiques de CDM continueront être publiés à 16 h 10. Seuls, les négociations de titres de CDM qui n'excèdent pas les tests de volatilité des cours de 3 % à 16 h 00 seront publiés immédiatement à 16 h 00. Ce changement dans la façon de divulguer les négociations vient en réponse à la demande des participants aux marchés. La TSX continue d'inciter les clients à discuter de la CDM et avisera tous les participants des améliorations futures à la conclusion de cette évaluation.

À propos de la CDM : La CDM est une enchère d'achat à la clôture sans droit de regard principalement pour les titres inscrits à la TSX reliés à l'indice S&P. Les ordres cachés sans prix sont admis jusqu'à 15h40 lorsqu'un déséquilibre est publicisé. Les ordres à limite cachée sont entrés après 15h40 afin de contrebalancer le déséquilibre avec les limites régulières d'ordres à 16h00, à un cours simple de clôture. Une prolongation à la session sur le déséquilibre de la CDM (jusqu'à 16h10) est de mise seulement lorsque le cours de clôture de la CDM excède le seuil de 3 % par rapport au PMP-V (prix moyen pondéré en fonction du volume ou VWAP) de 20 minutes ainsi qu'à la dernière transaction en continu d'avant 16h00.

Les organisations participantes doivent communiquer avec leur gestionnaire de compte pour plus de renseignements.

Abigail Etches	(416) 947 – 4476
Andrew Grovestine	(416) 947 – 4798
Michael Taylor	(416) 947 – 4313
Monika Marcziowa	(416) 947 – 4534

Olga Trofimova

(416) 947 – 4355

À propos de Groupe TMX (TSX-X)

Les filiales clés de Groupe TMX exploitent des marchés au comptant et dérivés pour diverses catégories